



Syndicat Départemental de l'Action Sociale

FORCE OUVRIERE de Haute-Savoie

FO 29, Rue de la Crête CRAN- GEVRIER 74960 –ANNECY

Contact : 07 55 62 32 82 fran.coud@orange.fr

Aux salariés du Secteur Social et Médico-social et de l'Aide à domicile

L'AUGMENTATION DES SALAIRES C'EST MAINTENANT !!!

Le SDAS FO 74 s'inscrit pleinement dans l'appel à la mobilisation intersyndicale nationale FO, CGT et Sud du 4/04.

L'urgence est à la mobilisation pour les salariés du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile.

Nous subissons depuis plus de 20 ans une perte gigantesque du pouvoir d'achat (30%).

Le décret 2024-124 « portant annulation de crédit » prévoit une nouvelle cure d'austérité avec des économies de plus d'1 milliard dans le secteur sanitaire et social.

La précarisation des salariés s'accroît, entraînant une fuite du personnel. Le démantèlement du secteur en cours, est une commande de l'état faite aux Associations dans le but de faire des économies : sur le personnel par la déqualification, par la destruction des établissements en créant des services (PAS, Pôles ...).

Depuis des décennies, FO Action Sociale n'a cessé de dénoncer la dégradation immuable de notre secteur. Nous sommes témoins impuissants du mépris du gouvernement et des employeurs envers les salariés, mais aussi envers les personnes accompagnées et leurs familles.

✓ **Les salaires sont indécemment bas et une revalorisation Laforcade/Segur discriminatoire,**

✓ **Les personnels absents sont remplacés par des intérimaires et des « faisant fonction »,**

✓ **La perte de sens du travail et des valeurs humanistes sont sacrifiées au nom d'une logique financière,**

✓ **L'épuisement professionnel, les inaptitudes et une sinistralité en hausse.**

ÇA SUFFIT ! TOUS EN GREVE avec MANIFESTATION LE 4 AVRIL

TOUS mobilisés pour :

- **L'augmentation générale des salaires dans le secteur social et médico-social.**
- **La généralisation sans contrepartie des 183 € du Ségur à tout le personnel du secteur social et médico-social.**
- **Le maintien de tous nos droits garantis par nos conventions collectives (congés trimestriels, congés annuels d'ancienneté)**
- **L'indexation des salaires sur la hausse des prix.**
- **Le refus des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement (10 milliards en moins pour les services publics dont plus d'un milliard pour le secteur sanitaire et social).**
- **Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et de la prise en charge des usagers et de leurs familles.**

RDV le jeudi 4 avril à 14 heures à la Préfecture d'Annecy

Le syndicat FO de l'action sociale et médico-sociale rappelle que la grève est un droit constitutionnel et que dans le privé il est possible de ne débrayer qu'une heure ou deux pour, par exemple, participer aux manifestations.